

Commune de **DINARD**  
Aire de mise en Valeur  
de l'Architecture et du Patrimoine

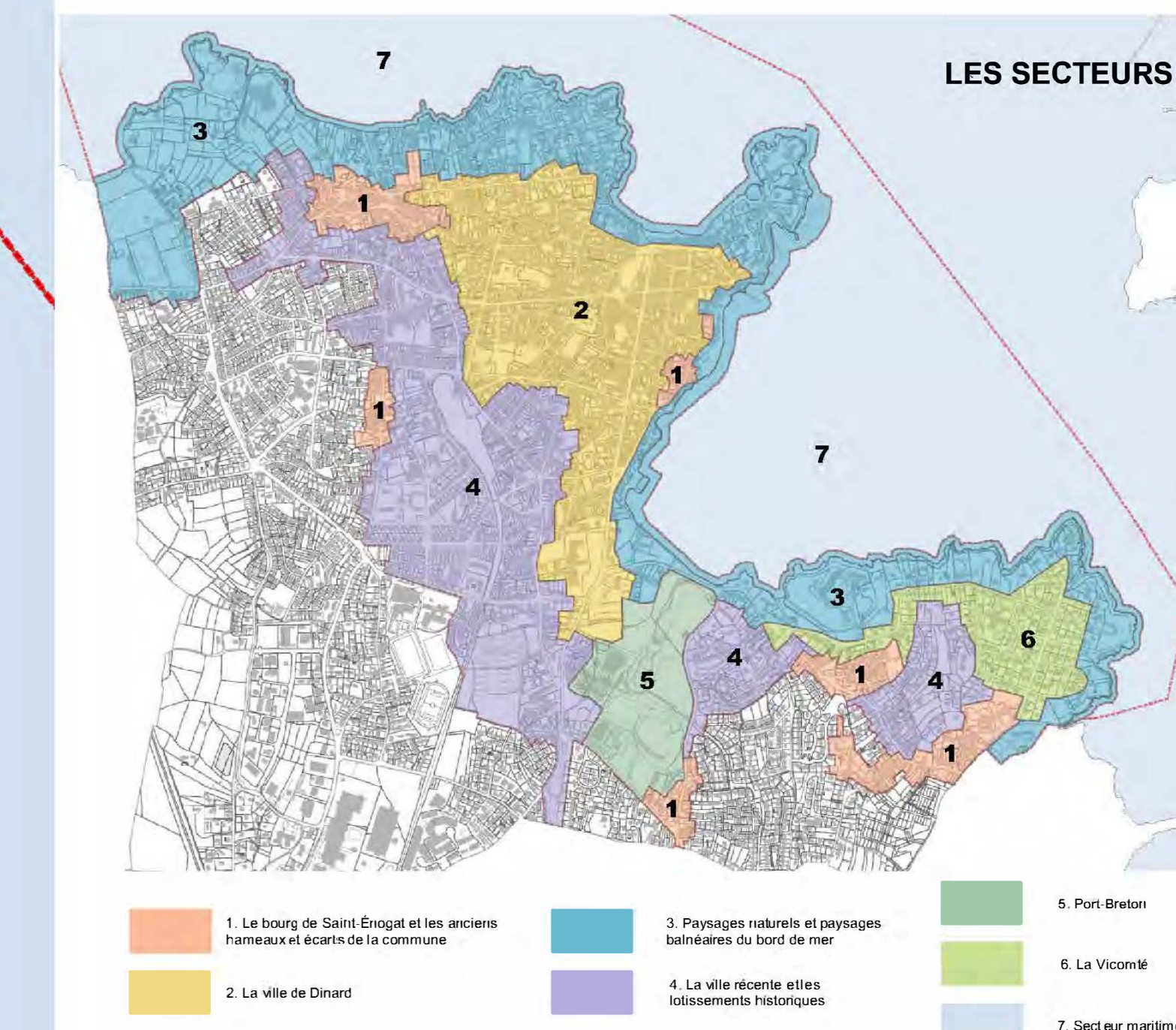
**PLAN DE RÈGLEMENT**

Version approuvée par le conseil municipal du 17 octobre 2023

Claude  
Herbaut  
Historiciste du Patrimoine

FOREST  
&  
DEBARRE

LES CILLES GAROS  
ARCHITECTURE paysagiste  
URBAIN et C.P.G.U.



- Légende du PLAN**
- LIMITE COMMUNE
  - PÉRIMÈTRES SPR et SECTEURS DE L'AVAP
  - ESPACE BOISÉ
  - ESPACE À DOMINANTE NATURELLE À PRÉSERVER
  - JARDIN PUBLIC ou ESPACE PLANTE PUBLIC
  - JARDIN ou ESPACE NON BÂTI PRIVÉS
  - ALIGNEMENT ARBORE STRUCTURANT
  - ESPACE URBAIN À PRÉSERVER
  - SECTEUR DE PROJET
  - MONUMENT HISTORIQUE
  - BÂTI REMARQUABLE
  - BÂTI D'INTÉRÊT ARCHITECTURAL
  - BÂTI D'ACCOMPAGNEMENT
  - BÂTI NON REPÉRÉ
  - BÂTI DÉFAVORABLE AU PAYSAGE URBAIN
  - LOTISSEMENT CONCERTE
  - ▲ CÔNE DE VUE
  - PATRIMOINE BÂTI AUTRE QUE L'HABITAT
  - ★ PATRIMOINE MILITAIRE
  - HÔTEL
  - ENSEMBLE DE BOUTIQUES
  - ★ MONUMENT COMMÉMORATIF
  - FONTAINE ET PUIXS PUBLICS
  - ★ PATRIMOINE MARITIME
  - PATRIMOINE BALNÉAIRE
  - ★ CROIX MONUMENTALE (calvaire)

